

Récapitulatif et réponse aux questions les plus récurrentes découlant de la lecture du contrat

Dois-je payer quelque chose pour publier mon livre chez vous ?

Encre Rouge est une maison d'**édition à compte d'éditeur**. Vous n'aurez pas à nous rémunérer pour notre travail sur votre ouvrage.

Pour ce qui est de la correction de mon livre, suis-je considéré comme un professionnel ?

Malheureusement non. Un correcteur professionnel se détachera du livre pour ne se concentrer que sur les possibles fautes sans prêter attention à l'histoire. En tant qu'auteur, même si vous relisez cent fois votre texte, il restera toujours des coquilles ou autres. Nous vous demandons donc de vous faire corriger par un.e correcteur.trice de profession. Nous vous recommandons les services de Madame Caroline Jacotin dont l'adresse est indiquée sur le site des Editions Encre Rouge. Si vous choisissez de ne pas le faire, veuillez noter que la maison d'édition ne prend pas en charge ce travail sur votre livre.

Combien imprimez-vous d'exemplaires au premier tirage ?

La maison d'édition fonctionne en tirage à la demande, c'est à-dire que ne sont imprimés que les livres achetés (par les librairies, les lecteurs ou vous, l'auteur). Il n'y a donc pas de premier tirage au nombre d'exemplaires arbitraire, seuls ceux commandés sont réalisés.

Comment se passe la promotion ?

Nous considérons que le livre édité reste avant tout votre œuvre, votre « bébé ». Nous attendons donc un investissement de votre part, de temps et d'énergie à ce niveau-là : par exemple faire le tour des librairies autour de chez vous pour proposer une séance de dédicace, partager sur vos réseaux, ...

Lorsque nous aurons des opportunités de promotion nous mettrons en valeur votre texte, mais nous attendons également ces démarches de votre part.